

COMPTE-RENDU AUDIENCE BUDGET PJJ 2023

LES COMPTES N'Y SONT TOUJOURS PAS !

Comme annoncé dans [notre dernier tract](#), la DPJJ a reçu l'ensemble des organisations syndicales le 21 octobre 2022 pour présenter le budget 2023. En propos liminaires, la DPJJ met en avant la création de :

92 Equivalents Temps Pleins (ETP) déclinés comme suit :

- + 24 ETP pour le plan insertion
 - + 8 ETP d'infirmiers dans le cadre des Etats Généraux du Placement
 - + 30 ETP d'éducateurs sans précisions sur les missions.
 - + 20 ETP en DT pour renforcer notamment le pilotage des lieux de placement
 - + 10 ETP d'éducateurs remplaçants
- Le plafond d'emplois sera augmenté de 126 emplois par rapport à 2022

597 recrutements sur concours (interne et externe):

- 21 directeurs des services
- 255 éducateurs (dont 150 au titre de l'année 2022 et 105 au titre de 2023)
- 70 psychologues (dont 50 au titre de l'année 2022 et 20 au titre de 2023)
- 51 cadres éducatifs
- 12 assistants de service social
- 10 attachés
- 15 secrétaires administratifs
- 35 adjoints administratifs
- 81 adjoints techniques
- 3 infirmiers
- 44 professeurs techniques (dont 22 au titre de l'année 2022 et 22 au titre de 2023).

La DPJJ nous informe de la création **d'une dizaine d'UEAJ** sur quatre ans pour 46 millions d'euros sans être en capacité d'indiquer les territoires concernés. Cet arbitrage émanerait de la Mission Nationale de l'Insertion. Les organisations syndicales soulignent qu'elles n'ont jamais été destinataires du rapport, alors qu'elles ont été entendues dans le cadre de cette mission. Sur l'immobilier, 18 UEHC bénéficient ou bénéficieront prochainement d'un plan de rénovation.

Les mesures statutaires et indemnitaires :

La prime SEGUR a été actée pour 7028 agents à la DPJJ et représente près de 25 millions d'euros en année pleine. Elle sera convertie en Complément de Traitement Indiciaire (CTI) début 2023 mais sans précision sur la date et l'éventuelle rétroactivité. La DPJJ attend le décret d'application. Ce CTI correspondra à 49 points d'indice supplémentaires. Dans ce budget 2023, il n'y a aucune enveloppe pour l'élargissement du SEGUR aux « oubliés ». Néanmoins, quelques dispositions auraient été prises, mais elles ne corrigeront absolument pas toutes les situations.

LES DIRECTEURS :

450 agents seront concernés par une revalorisation de la grille indiciaire pour un coût de 1.3 millions en année pleine. Suite à notre demande, la DPJJ n'a pas été en capacité de nous détailler le niveau de cette revalorisation par agent, elle le fera ultérieurement. La CGT PJJ a interpellé la Directrice sur la prise d'effet de cette mesure qui doit intervenir en mars 2023 ! Notre syndicat a exigé une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023. La Directrice doit revenir vers nous sur ce sujet.

TOUS LES CORPS SPECIFIQUES (DS/CADEC/Educ/CSE/PT) en IDF (785 agents) :

Leur IFSE sera alignée sur celui des personnels de l'Administration Centrale à compter du 1^{er} janvier 2023. Si cet alignement est prévu au budget, nous sommes en attente de précisions.

LES AGENTS DE MAYOTTE ET GUYANE :

Leur IFSE sera également revalorisée de 350 €/mois pour Mayotte et 200€/mois pour la Guyane. La date d'effet est fixée au 1^{er} janvier 2023 pour les corps communs et au 1^{er} juillet 2023 pour ceux de la DPJJ ! Là aussi, la CGT PJJ a dénoncé un manque flagrant d'équité de traitement entre les corps communs et les corps spécifiques. La CGT PJJ a exigé un alignement au 1^{er} janvier 2023 pour tous. La Directrice doit également revenir vers nous sur ce point.

FORFAIT PROMOTION DE GRADE / AVANCEMENT :

La grande surprise de cette présentation est l'absence de budget pour corriger une injustice, pourtant dénoncée depuis plus de deux ans par notre syndicat. Pour rappel, la CGT PJJ avait obtenu un alignement du forfait promotion de grade sur celui des corps communs, à corps équivalents. Cependant, cette disposition avait été actée uniquement pour les promus à partir de 2022, excluant ainsi tous les promus avant cette date. La CGT PJJ s'est donc permise de retranscrire durant cette audience la position du Garde des Sceaux sur le sujet auprès des agents des Services Judiciaires : « **Les crédits permettront également de réaliser l'alignement du régime indemnitaire des agents promus avant 2021. Beaucoup d'entre vous m'ont alerté sur cette situation et il était légitime que l'équité soit rétablie entre les agents ayant bénéficié d'une promotion** ». Si le Ministre lui-même considère que cette disposition est injuste pour les agents des services judiciaires, pourquoi ne le serait-elle pas pour les agents de la DPJJ ? A cette question, l'administration centrale n'a pas été en capacité de nous rassurer, faute d'arguments. Il est à noter que l'ensemble des organisations syndicales se sont jointes à cette revendication légitime. En réponse, la Directrice s'est engagée à revenir vers les OS.

FORFAIT PROMOTION DE GRADE (Avancement)

	FORFAIT MENSUEL AVANT 2022	FORFAIT A PARTIR DE 2022	
DIRECTEURS	1200/1500 €	3000 € Annuels	250€ Mensuels
CADEC	800 €	2000 € Annuels	166.66 € Mensuels
EDUCATEURS	600 €	1300 € Annuels	108.33 € Mensuels

COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) :

Cette prime dite au mérite sera revalorisée au titre de 2023 pour l'ensemble des corps.

IFSE DES EDUCATEURS/CSE :

Depuis des années, la CGT PJJ dénonce le décrochage indemnitaire des éducateurs/CSE avec les ASS. Un alignement avait été même annoncé par la centrale avec une rétroactivité au 1^{er} janvier 2022. Pour rappel, le socle IFSE des éducateurs/CSE en MO est de 535€/mois et de 641€/mois pour les ASS. Sur ce budget 2023, l'augmentation serait finalement de 750€/an soit à peine 600€/mois pour les éducateurs/CSE. Le socle IFSE sera augmenté de 500€/an et par groupe de fonctions. Par ailleurs, la prise d'effet devrait être différée à mai 2023 et non janvier 2023 ! La CGT PJJ a dénoncé des décisions incompréhensibles et injustes. Notre syndicat continue de revendiquer 641€/mois au 1^{er} janvier 2023 et attend toujours des explications crédibles. Des prochaines audiences nous permettrons de réaffirmer nos revendications.

IFSE DES CADEC/DS/PT :

Ces trois corps vont également bénéficier d'une revalorisation de leur IFSE et de leur socle indemnitaire. Mais à ce stade, la DPJJ n'a pas pu nous donner davantage de détails. Nous reviendrons vers vous prochainement.

CORPS COMMUNS :

Une revalorisation de l'IFSE des catégories C est annoncée mais le montant prévu au budget fait craindre l'absence de compensation du SEGUR pour les AA. Revalorisation des débuts de carrière pour les catégorie B. Revalorisation du CIA pour ces corps communs.

CONTRACTUELS :

Revalorisation salariale à hauteur de 1.7 Million d'euros pour les contractuels exerçants à la DPJJ. Nous sommes en attente de précisions sur l'impact réel par agent.

Retrouvez notre parcours revendicatifs (RH) avec l'ensemble de nos tracts et compte-rendu sur [notre page internet et clic !](#)



Voter CGT, c'est ne rien lâcher !